

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

13. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville » (C. Ferrier)

Introduction

Le Parti Les Vert·e·s demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'installer des capteurs solaires dans le périmètre de la vieille ville tout en respectant la haute valeur patrimoniale de ce lieu.

Développement

Actuellement, le Règlement du Plan de quartier « Vieille Ville » ne permet pas l'installation de panneaux solaires sur les toitures dans le périmètre de la vieille ville. En effet, l'art. 5.2.13 al. 4 précise que « *à l'exception des cheminées et tuyaux de ventilation, d'autres superstructures ou ouvertures sont proscrites* ».

Plusieurs communes, qui possèdent un centre historique, ont mené une réflexion afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments historiques. Le postulant cite notamment la Commune de Milvignes. La Chaux-de-Fonds, par exemple, permet l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments du centre compris dans le périmètre ISOS, mais avec des conditions restrictives.

Le Services des monuments historiques suit les directives cantonales et n'est pas opposé à la pose de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments de la vieille ville.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat.

CONSEIL MUNICIPAL